

(N° 53.)

**SÉNAT DE BELGIQUE.**

SÉANCE DU 29 MAI 1907.

**Rapport de la Commission de la Guerre, chargée  
d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget du  
Corps de la Gendarmerie pour l'exercice 1907.***(Voir les n<sup>os</sup> 4, 48 et 74, session de 1906-1907, de la Chambre des  
Représentants, et 39, même session, du Sénat.)*

Présents : MM. le Comte DE BROUCHOVEN DE BERGEYCK, Président-  
Rapporteur; le Vicomte DE JONGHE D'ARDOYE, BERNAEYGE, STEURS et  
le Comte WERNER DE MERODE.

**MESSIEURS,**

Le Budget prévu pour l'exercice 1907 était de :

|                                           |     |           |   |
|-------------------------------------------|-----|-----------|---|
| 1° Pour les dépenses ordinaires . . . . . | fr. | 7,405,957 | » |
| 2° » » exceptionnelles . . . . .          |     | 1,500,000 | » |

|                |     |           |   |
|----------------|-----|-----------|---|
| Soit ensemble. | fr. | 8,905,957 | » |
|----------------|-----|-----------|---|

Ensuite des amendements proposés par M. le Ministre de la Guerre, ce  
Budget s'élève :

|                                             |     |           |    |
|---------------------------------------------|-----|-----------|----|
| 1° Pour les dépenses ordinaires à . . . . . | fr. | 7,500,250 | 35 |
| 2° » » exceptionnelles à . . . . .          |     | 1,533,180 | »  |

|           |     |           |    |
|-----------|-----|-----------|----|
| Ensemble. | fr. | 9,033,430 | 35 |
|-----------|-----|-----------|----|

|                                        |     |         |    |
|----------------------------------------|-----|---------|----|
| Ce qui augmente le projet de . . . . . | fr. | 127,473 | 35 |
|----------------------------------------|-----|---------|----|

|                                                   |  |           |   |
|---------------------------------------------------|--|-----------|---|
| Les crédits alloués pour 1906 montent à . . . . . |  | 8,767,838 | » |
|---------------------------------------------------|--|-----------|---|

|                                              |  |         |    |
|----------------------------------------------|--|---------|----|
| soit pour 1907 une augmentation de . . . . . |  | 265,592 | 35 |
|----------------------------------------------|--|---------|----|

qui se justifie comme suit :

1° Pour les dépenses ordinaires, 66,679 francs du budget + 94,293-35  
des amendements = 160,972-35.

Cette augmentation est nécessaire pour faire face aux dépenses résultant  
de la création de nouvelles brigades dans les localités suivantes : Haute-  
Croix, Watermael, Winenne, Taillis-Pré, Gooreind (Wuestwezel), Cul-des-  
Sarts, Anseghem, Hoorebeke-Sainte-Marie, Trazegnies, Farciennes.

( 2 )

La nécessité de ces brigades étant reconnue comme très urgente, il convient de ne pas attendre pour les créer que l'étude d'ensemble sur l'augmentation de la gendarmerie soit terminée.

Du chef de l'installation de ces nouvelles brigades, l'effectif du corps de la gendarmerie sera augmenté de :

- 1 maréchal-des-logis-chef à pied ;
- 1 premier maréchal-des-logis à cheval ;
- 3 maréchaux-des-logis à cheval ;
- 5 maréchaux-des-logis à pied ;
- 2 brigadiers à cheval ;
- 2 brigadiers à pied ;
- 18 gendarmes à cheval ;
- 27 gendarmes à pied ;
- 24 chevaux.

L'effectif pour 1907 sera donc de 3,341 hommes et 1,932 chevaux.

Pour les dépenses exceptionnelles, le crédit de 1,500,000 francs forme la suite de ceux qui ont été portés aux budgets des exercices précédents ; 640,000 francs sont nécessaires pour la continuation des travaux de la caserne destinée à l'escadron mobile. Le surplus sera employé à la construction de bâtiments affectés au logement de diverses brigades et à l'amélioration de bâtiments déjà occupés par la gendarmerie.

L'augmentation de 33,180 francs, demandée par M. le Ministre de la Guerre, se justifie comme suit :

|                                                                                             |            |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| Frais d'équipement et d'armement des hommes nommés aux emplois nouvellement créés . . . . . | fr. 24,330 |
| Acquisition d'objets de couchage . . . . .                                                  | 8,850      |
|                                                                                             | <hr/>      |
|                                                                                             | Fr. 33,180 |

La Commission insiste auprès de MM. les Ministres pour que l'étude de l'établissement de nouvelles brigades de gendarmerie soit faite dans le plus bref délai possible. Il en est de même du traitement et de la pension des sous-officiers, brigadiers et gendarmes.

Votre Commission de la Guerre, à l'unanimité des membres présents, a l'honneur de vous proposer l'adoption du Budget de la Gendarmerie, pour l'exercice 1907, voté à la Chambre par 75 voix contre 16 et une abstention.

*Le Président-Rapporteur.*  
Comte DE BERGEYCK.